

## Objectifs

- Identifier les bons usages de l'aromathérapie
- Nommer les indications courantes en aromathérapie

## Programme

### AROMATHERAPIE

- Définitions
- Critères de choix des huiles essentielles

### LES MODES D'UTILISATION

- Diffusion atmosphérique
- Inhalation
- Voie cutanée et voie orale

### LES PRECAUTIONS A PRENDRE

- Toxicités et contre-indication

### LES GESTES D'URGENCE EN AROMATHERAPIE

- Stress, brûlure, hématome, coupure et nausée...

### L'UTILISATION DE L'AROMATHERAPIE EN DIETETIQUE

- Par exemple dans le cadre de douleurs intestinales...

## Prérequis

Connaissance des fondamentaux de la nutrition pour les non diététiciens-nutritionnistes

## Public cible

Diététiciens-nutritionnistes, professionnels de santé ou collaborateurs concernés par le thème

## Intervenants

Diététicien-nutritionniste titulaire d'un DU de phytothérapie et aromathérapie

## Modalités de déroulement

Présentiel ou distanciel synchrone en classe virtuelle

Modalités pédagogiques	Modalités d'évaluation	Durée
Alternance de méthodes pédagogiques : apports de connaissances, exercices pratiques, études de cas, réflexion, analyses et échanges d'expériences. Document pédagogique remis à chaque participant. Nombre de participants limité	Les acquis sont évalués par oral (et/ou écrit (études de cas, questionnaires...) tout au long et/ou en fin de formation. Une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.	<b>1 jour soit 7 heures</b>
		<b>Dates</b> <b>Le 20 octobre 2021</b> <b>Le 24 mars 2022</b> <b>Le 13 octobre 2022</b>
Lieu et Contact	Modalités et délais accès	Tarif
<b>SSHA - ISA</b> <b>16A, rue de l'Estrapade</b> <b>75005 PARIS</b>  Tél : +33 (0)1 43 25 11 85 Email : isa@ssha.asso.fr Site web : <a href="http://www.ssha.asso.fr">www.ssha.asso.fr</a>  <b>Intra possible : nous consulter</b>	– Convention de formation si inscription initiée par l'employeur dans le cadre du plan de développement de compétences – Contrat de formation individuel si inscription initiée par le participant – Inscription par le biais d'un bulletin téléchargeable sur le site internet, J-30 avant la formation et possible jusqu'à J-1 selon disponibilité	<b>2021 : 560 € H.T.</b> <b>2022 : 570 € H.T.</b> T.V.A. : en sus  <b>Accessibilité aux personnes handicapées</b> SSHA ISA est un établissement ERP 3ème catégorie en conformité avec la réglementation PMR en vigueur